



Vente d'une voiture entre particulier

Par **ClémentB**, le **11/03/2010** à **15:11**

Bonjour,

Il y a maintenant 1 an que j'ai acheté une voiture, plus tard je me suis rendu-compte que le moteur présent sous le capot n'était pas le même que le numéro inscrit sur la carte grise. Je ne m'en suis pas inquiété sur le moment, seulement j'ai du revendre ma voiture. Sur le contrat de vente j'ai pris le soin de préciser que la voiture était "vendu en l'état" et "sans le contrôle technique". Mon acheteuse s'étant par la suite rendu compte que le moteur n'était pas le bon, a engagé tout les frais pour remettre la voiture en état et me demande maintenant non seulement de lui rembourser la voiture, mais en plus de rembourser ses frais, ce que je refuse. Je m'inquiète maintenant car je viens de recevoir un courrier avec accusé de réception de son avocat me précisant que l'acheteuse de ma voiture souhaite porter plainte.

Dois-je arranger tout de suite une solution à l'amiable ou ai-je raison de ne pas vouloir payer?

Je vous remercie par avance de votre réponse

Salutations distinguées